

*monui dedicare non aliud notat in sepulcris quam primorem usum* (1).

Et plus loin : *Dedicare sub ascia tandumdem sonet quod encaeniare sub extructione monumenti* (2).

S'appuyant sur l'opinion de ces deux savants, M. de Boissieu, dit, page 108 : que ce signe représenté sur les monuments ne signifie autre chose qu'un tombeau neuf, poli et gravé exprès pour celui ou ceux qui doivent l'occuper.

Plus loin, il ajoute : « Le soin de se construire un tombeau était une grande préoccupation des Romains ; ils s'en inquiétaient de leur vivant, et ne s'en rapportaient pas toujours, sur ce point, à la piété de leurs héritiers. C'était un honneur qu'on n'oubliait guère de mentionner, que d'avoir un tombeau neuf et fait exprès pour celui à qui il était destiné. Saint Mathieu (3), saint Luc (4) et saint Jean (5), n'ont pas manqué de consigner cette circonstance dans le récit de la déposition du corps de Jésus-Christ. »

M. de Boissieu dit encore, page 109 :

« Le lieu de la sépulture choisi, on se procurait, ou dans les carrières ou dans les entrepôts des marchands, le bloc sur lequel devait être gravée l'inscription. Ce bloc était ensuite confié à l'*ascia* du polisseur et au ciseau du graveur, et la pierre vierge, dont le travail de l'ouvrier et dont plus tard les restes mortels d'un homme ou d'une famille allaient faire un monument inviolable, était marquée du signe symbolique de l'*ascia*.

(1) Mazochi, page 223.

(2) Mazochi page 224.

(3) Ev. XXVII, 60.

(4) Ev. XXIII, 53.

(5) Ev. XIX, 41.